

## AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

La Ville de Saint-Césaire demande des soumissions pour des travaux de mise en place d'entraînements à vitesse variable aux pompes de distribution du réservoir d'eau potable. Ces travaux comprennent sommairement : la fourniture et la mise en place d'entraînements à vitesse variable pour les quatre pompes de distribution existantes, les raccordements électriques, le remplacement des moteurs par des moteurs compatibles aux EVV, le remplacement des vannes de contrôle localisées à la sortie de chaque pompe par des nouveaux clapets de retenue, les essais et la mise en route.

Les documents de soumissions peuvent être obtenus, à compter du 10 décembre 2020 en s'adressant au Système Électronique d'Appels d'Offres (SÉAO) : [www.seao.com](http://www.seao.com) ou en communiquant avec un de ses représentants au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600. Les documents ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du SÉAO. Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis ou indiqués dans les documents d'appel d'offres.

Toute soumission doit être présentée dans une enveloppe cachetée en deux (2) exemplaires clairement identifiés « original » et « copie », laquelle enveloppe porte la mention « **Ville de Saint-Césaire – Travaux de mise en place d'entraînements à vitesse variable – AO / HM202012.16** » et adressées à GREFFIÈRE ADJOINTE de Ville de Saint-Césaire, 1111 avenue Saint-Paul à Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0.

Toute soumission doit être déposée à l'adresse citée précédemment **avant 10 h 00, le vendredi, 22 janvier 2021** où elles seront ouvertes à huis clos à compter de 10 h 00, heure de l'hôtel de Ville, au même lieu et au même jour. **Étant donné la situation** avec la covid-19, la soumission peut être déposée, dans le délai prescrit, dans la chute à courrier du côté du stationnement de l'hôtel de Ville à l'adresse citée précédemment. **Le cas échéant, le Soumissionnaire doit envoyer un courriel à : [service.greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca](mailto:service.greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca)**, qui confirmera la réception de la soumission en répondant à ce courriel.

Pour obtenir tout renseignement d'ordre technique relatif au présent appel d'offres, le soumissionnaire **doit obligatoirement communiquer par courriel** avec M<sup>me</sup> Dominique Arpin, responsable du service des Travaux publics : [dominique.arpin@ville.saint-cesaire.qc.ca](mailto:dominique.arpin@ville.saint-cesaire.qc.ca) et il doit faire de même pour obtenir un rendez-vous s'il désire faire une visite du site des travaux. Pour obtenir tout renseignement d'ordre administratif relatif au présent appel d'offres, le soumissionnaire **doit obligatoirement communiquer par courriel à : [service.greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca](mailto:service.greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca)**.

Conformément aux dispositions de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (AMP)* (RLRQ c. A-33.2.1), une plainte à l'égard du présent processus d'appel d'offres public de la Ville de Saint-Césaire AO / HM202011.16, peut être déposée au plus tard le 4 janvier 2021. Celle-ci doit être rédigée sur le formulaire déterminé par l'AMP que le plaignant doit obtenir lui-même par le lien suivant : <https://www.amp.gouv.qc.ca/porter-plainte/plainte-organisme-public/> Celle-ci doit être acheminée à la Ville à l'adresse électronique suivante dans le délai imparti : [administration@ville.saint-cesaire.qc.ca](mailto:administration@ville.saint-cesaire.qc.ca). Pour consulter la procédure de la Ville de Saint-Césaire, suivez ce lien : <http://www.villesaintcesaire.com/wp-content/uploads/2019/05/42Proc%C3%A9dure-traitement-plainte-573.3.1.4.pdf>

Le projet qui fait l'objet du présent appel d'offres doit être conforme à tous les codes, lois et règlements applicables. La réalisation des travaux est conditionnelle à l'approbation du financement.

La Ville de Saint-Césaire ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. Elle n'assume aucune obligation, ni frais, d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Donné à Saint-Césaire, le 9 décembre 2020.

M<sup>e</sup> Isabelle François, avocate  
Directrice générale et greffière